# 7

# RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET** : ANIMATIONS
CITY TRAIL - Convention de prestation de service avec la société SPORTIMERS - Approbation des tarifs d'inscription.

Le Maire, sur proposition de la 4ème Adjointe déléguée à l'action générale d'organisation et de promotion des activités physiques et sportives dans la Commune, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Afin de dynamiser les animations de cette fin d'année 2026, la Commune souhaite renouveler le City trail « a corri corri », qui aura lieu le samedi 26 décembre 2026.

La gestion des inscriptions et de la course se feront par l'intermédiaire d'un prestataire SAS SPORTIMERS.

Les participants pourront s'acquitter de ces frais par paiement en ligne, sur la plateforme www.sportimers.com :

- Course 21 € / personne,
- Marche 11 € / personne.

Pour ce faire, la Commune signera une convention de prestation de service avec ce prestataire.

L'encaissement des montants relatifs à cette animation relève de la régie évènementielle.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention ci-annexée et les tarifs proposés.

A la suite du rapport qui vous est soumis, il est ainsi demandé au Conseil Municipal,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

- d'approuver la convention de prestation de service avec la société SPORTIMERS, ci-annexée.
- d'approuver les tarifs d'inscription pour le city trail comme suit :
  - Course 21 € / personne,
  - Marche 11 € / personne.
- d'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à l'organisation du City trail de Portivechju avec les différents prestataires.